



Infos sur mes droits de co proprietaire

Par **cordola**, le **28/02/2011** à **10:38**

Bonjour,rnrn je suis co-propietaire d'un appartement (avec mon frere) depuis le deces de ma maman. Actuellement , je l'habite mais mon frere exige que je lui verse un loyer et propose de payer la taxe fonciere pour moitie . SVP quels sont mes droits et a qui dois je m'adresser rn
Merci ----- Salutations rnrnrn HC
Bjr ,rn bien reçu votre reponse et vous en remercie rnrn
infos complementaires svp : 1) svp comment se calcule cette indemnité et dois je regulariser devant un avocat rn 2) Mon frere doit il participer au paiement des taxes Foncières et Habitation rn
Merci encore ----- Salutations H C

Par **amajuris**, le **28/02/2011** à **10:43**

bjr,rnsi l'appartement est en indivision avec votre frère, il est normal que vous versiez à votre frère une indemnité d'occupation.rnrnArticle 815-9rnModifié par Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 - art. 2 JORF 24 juin 2006 en vigueur le 1er janvier 2007rnrnChaque indivisaire peut user et jouir des biens indivis conformément à leur destination, dans la mesure compatible avec le droit des autres indivisaires et avec l'effet des actes régulièrement passés au cours de l'indivision. A défaut d'accord entre les intéressés, l'exercice de ce droit est réglé, à titre provisoire, par le président du tribunal.rnrnL'indivisaire qui use ou jouit privativement de la chose indivise est, sauf convention contraire, redevable d'une indemnité.rnrnrnCité par:rnCode civil - art. 1873-11 (V).rnrncdt